

Commune de MONTMEYRAN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D220120-03

L'an deux mille vingt-deux, le 20 janvier, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes de Montmeyran, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2022

Présents : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Florian MARTIN, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Amélie RAVEL (procuration à Régis MARCEL), Sylvie ROUVIER (procuration à Joseph PERROUD), Maud SARMEO (procuration à Olivier ROCHAS)

Secrétaire de séance : Carole de JOUX, assistée de Lionel GALLIANO, directeur général des services.

OBJET : Finances – Demande de subventions pour des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

Vu l'article L2332-42 du CGCT

Vu l'instruction du 7 janvier 2022 relative à la composition et aux règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2022

Vu l'appel à projet commun DETR/DSIL pour 2022 de madame la préfète de la Drôme

Vu la délibération 2A4-08 adopté par le Conseil départemental de la Drôme le 4 février 2019

Vu la délibération D210930-05 du 30 septembre 2021

Considérant que le projet prévoit une isolation par l'extérieur, une réfection de la toiture nécessitant un renfort de structure, le remplacement de toutes les menuiseries, le remplacement des luminaires ainsi que de la chaudière ainsi que la mise en place d'un système d'extraction de l'air,

Considérant que ces travaux sont éligibles à des subventionnements par l'Etat, la Région, le Département,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite l'attribution d'un financement de l'Etat au titre de la DSIL
- sollicite l'attribution d'une subvention départementale au titre des projets de cohérence territoriale
- et autorise le maire à engager toute démarche en ce sens selon le plan de financement suivant

Plan de financement pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
MOE	8 803 €	Subvention du département	145 481 €	20,00%
Travaux	718 600 €	Subvention de l'Etat	181 851 €	25,00%
		Reste à charge	400 072 €	55,00%
Total	727 403 €		727 403 €	

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	20
Conseillers-ères représenté-e-s	3
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme
Fait à Montmeyran, le 24 janvier 2022

Le maire, Olivier ROCHAS

